

## Mesures visant à accroître la sécurité des activités liées aux passeports et accroissement des frais

### Renseignements de base

Un examen interne des pratiques de sécurité du Bureau des passeports a été mené afin de régler la question des faux passeports canadiens. Cet examen a révélé qu'il fallait accroître les mesures de sécurité pour préserver l'intégrité du passeport canadien et assurer la sécurité des Canadiens qui voyagent à l'étranger.

Les mesures touchant le Bureau des passeports répondront aux préoccupations actuelles et accroîtront la sécurité du document. Il s'agit notamment d'améliorer les techniques de vérification comme la conservation des documents personnels pendant le traitement et d'accroître le nombre de comparutions en personne, ce qui permettra aux employés du Bureau des passeports de confirmer les renseignements inscrits sur le formulaire et de déterminer si le requérant est de bonne foi. En outre, la liste des garants sera réexaminée pour radier les groupes dont la présence n'est plus pertinente et réduire les chances pour que les requérants ne soient identifiés que par des documents d'affaires.

En 1992, cinq bureaux des passeports seront ouverts dans des villes de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario. Ces nouveaux bureaux fourniront le service de qualité déjà offert aux Canadiens et compenseront l'accroissement du nombre de comparutions en personne de requérants d'âge adulte.

Le coût d'un passeport canadien et d'une lettre de voyage passera de 25 à 35 \$, et le coût des certificats d'identité pour les résidents permanents qui souhaitent voyager à l'étranger, de 25 à 75 \$. Cette hausse permettra le recouvrement total des coûts liés à la délivrance des passeports et des lettres de voyage. En 1990-1991, les bureaux des passeports ont émis en tout environ 6 500 certificats d'identité et lettres de voyage ainsi que 1,2 million de passeports.

Les nouveaux frais se comparent avantageusement à ceux exigés par d'autres pays pour des passeports valides pour 5 ans, par exemple 115 \$CAN au Japon, 60 \$ au Mexique et 70 \$ en France. Aux États-Unis, il faut payer 65 \$US pour obtenir un passeport valide pour 10 ans.

Par ailleurs, le Bureau des passeports examinera constamment les mesures de sécurité pour évaluer leurs effets généraux sur le grand public et déterminer si elles améliorent le processus de délivrance des passeports.